

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 24 mars 2014

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2014

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 15

Présents : SPITZER François – ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine – KOESSLER Michèle -
BURGER Sylvie – FRITSCH Christelle - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre -
LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - UGE Brigitte – WOLFF Jennifer

DCM 21-2014

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Installation du Conseil Municipal élu le 23 mars 2014

Monsieur FREUND Bernard, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur FREUND Bernard – tête de liste « Ensemble, préparons l'avenir... » - a recueilli 451 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

FREUND Bernard	REMOND Xavier
BREZE Catherine	BURGER Sylvie
SPITZER François	GANTZER Pierre
KOESSLER Michèle	WOLFF Jennifer
ECKART Jean-Luc	LAPP Sébastien
UGE Brigitte	FRITSCH Christelle
FUCHS Didier	FUCHS Albert
MEYER Isabelle	

Monsieur FREUND Bernard, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, M. FREUND Bernard, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. SPITZER François, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. SPITZER François prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

M. SPITZER François propose de désigner Mme UGE Brigitte comme secrétaire.

Mme UGE Brigitte est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

M. SPITZER François dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Élection du Maire

Le 28 mars 2014 à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. SPITZER François, le plus âgé des membres du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Mme UGE Brigitte a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- Suffrage exprimé : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu : M. FREUND Bernard : 14 (quatorze) voix

- **M. FREUND Bernard**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire de la Commune de WINGERSHEIM** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DCM 23-2014

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Création des postes d'adjoints

Le 28 mars 2014 à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FREUND Bernard.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création de quatre postes d'adjoints.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 24-2014

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Élection des Adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 23-2014 en date du 28 mars 2014 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 4 (quatre) ;

Le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 « Ensemble, préparons l'avenir... » :

- SPITZER François
- ECKART Jean-Luc
- BREZE Catherine
- KOESSLER Michèle

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste « Ensemble, préparons l'avenir... » : 11 (onze) voix

La liste « Ensemble, préparons l'avenir... » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- M. SPITZER François : 1^{er} Adjoint au Maire
- M. ECKART Jean-Luc : 2^e Adjoint au Maire
- Mme BREZE Catherine : 3^e Adjoint au Maire
- Mme KOESSLER Michèle : 4^e Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DCM 25-2014

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Élection des délégués au Syndicat des Eaux

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des Conseils Municipaux de mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3.000 habitants et par compétence :

M. ECKART Jean-Luc se déclare candidat en qualité de délégué de la Commune de WINGERSHEIM **pour l'eau potable et pour l'assainissement.**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
À déduire (*bulletins blancs*) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Jean-Luc ECKART 14 voix (quatorze voix)

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

- M. **ECKART Jean-Luc**, Adjoint au Maire, né le 21 juillet 1957 et domicilié 18 rue de la Division Leclerc à 67170 WINGERSHEIM **délégué de la Commune de WINGERSHEIM au sein de la Commission Locale eau potable et assainissement et des Assemblées Territoriales et Générale du SDEA** par 14 voix « pour » et 1 abstention.

DCM 26-2014

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Désignation des délégués au SIVU scolaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU la délibération n° 2-2014 du 28 janvier 2014 de création d'un SIVU pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et désignant les représentants de la Commune au sein du Syndicat ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 février 2014 portant création du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ;

VU l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire en date du 28 mars 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de renommer les représentants de la Commune au sein du Syndicat par vote à bulletins secrets :

- **DÉSIGNE** comme représentants de la Commune au sein du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn :
 - M ECKART Jean-Luc, Adjoint au Maire – 14 voix « pour » et 1 abstention
 - Mme BREZE Catherine, Adjointe au Maire – 14 voix « pour » et 1 abstention
 - Mme WOLFF Jennifer, Conseillère Municipale – 14 voix « pour » et 1 abstention

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard



[Handwritten signature in blue ink]